CHRONIQUE... EN BREF

Revues consacrées aux thématiques forêt et filière forêt-bois

- ***Forêt.Nature***

Éditée par l'association éponyme (Belgique), la revue *Forêt. Nature* sort, avec ce n° 179 daté d'avril-juin 2026, son ultime tirage papier. À compter du n° 180, la revue sera désormais exclusivement numérique. Outre les articles sur des thèmes variés, on notera un magnifique portfolio photographique intitulé « Entre nuages et chlorophylle ».

Pour plus d'informations sur l'évolution des abonnements, consulter la page dédiée sur le site : https://foretnature.be/communication/revue-foret-nature/.

- ***Silva Belgica…***

… a publié son n° 3/2026 daté des mois de mai-juin. Divers sujets y sont abordés, concernant tant la vie associative de la Société royale forestière de Belgique (qui en est l'éditeur), que les forêts du pays (avec notamment une « nouvelle carte pour décrire la composition des forêts en Wallonie »).

Le n° 4/2026 est également paru (juillet-août), et met en avant un « Entretien avec Francis Martin » qui porte sur « Forêt résiliente : mycorhizes, forêt et climat ».

- ***Forêt méditerranéenne***

L'association du même nom a fait paraître le n° 143 (juin 2026) de sa feuille d'informations *La feuille & l'aiguille* ; son n° 144 (septembre 2026) est quant à lui placé sous le signe des feux de l'été et des solutions à mettre en place pour affronter ce défi dans les années à venir.

Elle a également publié son tome XLVII/n° 2 (juin 2026), rassemblent les actes des « Journées techniques et économiques du liège » tenues à Collobrières (Var) les 2 et 3 octobre 2025.

Enfin, dans son tome XLVII/n° 3 (septembre 2026), parmi de multiples articles consacrés à une grande variété de thèmes et de cas d'étude, on note un petit bijou : « Nous avons rencontré Monsieur et Madame Elzéard Bouffier ! » (p. 237-244). L'histoire ici présentée, d'un couple ayant transformé au fil des décennies une garrigue pauvre en forêt multifonctionnelle, n'est en effet pas sans évoquer – le titre est explicite – la belle nouvelle de Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*. Or, ce petit monument de la littérature française nous est cher, puisque c'est dans son n° 6 de l'année 1973 que la *Revue forestière française* en a donné la première publication en français !

- ***Forêt et Innovation***

La revue du CNPF a fait de son n° 19 (juin 2026) un numéro spécial intitulé « L'usage du drone en forêt ». Il présente ces appareils, et en explore les multiples potentialités pour l'étude et la gestion des milieux forestiers.

Le n° 20 (septembre 2026) comprend, outre des articles portant sur des sujets variés, un dossier « Douglas et évolution du climat : une nécessaire adaptation ».

- ***Forêt de Gascogne***

« Le journal de la forêt cultivée », édité par le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, a publié : son n° 729 (juin 2026), qui fait entre autres le point sur la lutte contre nématode du pin ; son n° 730 (juillet-août 2026), qui est un « numéro spécial incendies à venir » ; et son n° 731 (septembre 2026) qui réunit ces deux sujets majeurs de préoccupation que sont les incendies et le nématode.

- ***Forêts de France***

Outre des articles sur des thèmes variés, le n° 695 de la revue de Fransylva, daté de juillet-août 2026, consacre un dossier aux « Sols forestiers : un capital discret et essentiel ».

Son n° 696, daté de septembre 2026, revient quant à lui sur la question des « Ongulés forestiers : faire de l'équilibre sylvo-cynégétique une priorité ». Un encart « Protéger et valoriser l'eau forestière en quelques conseils » complète le numéro courant.

Enfin son n° 697, daté d'octobre 2026, aborde la question du « Foncier forestier : valoriser et transmettre un patrimoine vivant ».

- **Société forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est**

L'association a sorti le n° 520 (juin 2026) de son *Bulletin trimestriel*.

- **Centre de popiliculture du Hainaut**

Le CPH (www.cph.popiliculture.be) a publié son « 1er bulletin 2026 ».

- **IGN**

Depuis 2022, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) publie chaque année un atlas intitulé *Cartographier l'Anthropocène*, en portant la focale sur un thème particulier. Après la question scalaire, l'occupation des sols, l'IA et le risque inondation, c'est cette année la forêt qui

est mise à l'honneur, à travers quatre questions :

— À quoi ressemblent les forêts françaises ?
— Quels rôles jouent les forêts ?
— Nos forêts sont-elles en danger ?
— Comment mieux connaître la forêt ?

La collection complète est librement accessible sur le site de l'IGN : https://www.ign.fr/atlas-cartographier-anthropocene-collection.

En outre, l'IGN a publié comme chaque année son Inventaire forestier national (IFN), dont le Memento, lui aussi librement disponible en ligne, rassemble en 72 pages les principaux enseignements : https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article583.

- ***Revue des Communes forestières France***

Avec ce n° 75 de sa revue, la Fédération des Communes forestières présente les bilans de mandature 2020-2026 des régions. Un autre dossier d'importance porte sur l'innovation dans les politiques forestières territoriales.

Lu dans *Forestopic*

- **À Montreuil, des logements construits en bois avec du feuillu**

Cinq logements en structure bois, érigés à Montreuil (Île-de-France), livrés en février 2026, sont désormais habités par leurs acquéreurs respectifs : réparti en deux bâtiments, ce chantier a duré 12 mois. L'agence Graam Architecture, qui a porté le projet pour le promoteur immobilier parisien Ainsi Développement, comptabilise un total de 126 m^3 de bois en structure, dans ces deux bâtiments.

Avec environ 500 m^2 de surface de plancher, cette composition constructive a pour signe distinctif la présence de bois feuillu apparent. Il s'agit du châtaignier utilisé, d'une part, en renfort de façade, participant ainsi au contreventement, et, d'autre part, en terrasses, en superstructure de pergolas. Le châtaignier « peut avoir un rôle structurel et être adapté pour l'extérieur. En effet, c'est un bois imputrescible. » Il répond à une « classe 4 » naturelle, sans traitement, signe qu'il supporte le contact avec le sol et l'eau.

Ici, les éléments en châtaigner – bois massif et lamellé-collé – ont été fournis par l'espagnol Siero Lam : « La caractérisation du châtaignier n'est pas encore au point en France, *a fortiori* si l'on veut le coller. Les Espagnols sont les seuls à le faire à une échelle industrielle » selon Mathias Romvos, de Graam. Il assure : « Il faut commencer à travailler sur les feuillus. Les Allemands, les Suisses, les Italiens, les Autrichiens, le font, avec le hêtre, le chêne, le châtaignier ». Dans la vision de l'architecte Mathias Romvos, spécialisé dans le bois, les feuillus ont plus d'avenir que les résineux en France, où les hivers seraient promis à un futur moins froid que par le passé.

En façade de la réalisation montreuilloise, le châtaignier, de couleur claire, alterne avec le douglas, plus foncé. « Construire en bois nécessite de réfléchir à la façon dont le matériau va évoluer dans le temps. Le douglas va noircir, le châtaignier va s'éclaircir et prendre une couleur argenté clair », poursuit Mathias Romvos. En structure intérieure, intervient du lamellé-collé d'épicéa, « provenant d'un rayon de 250 km autour de chez nous », selon Xylo. L'épicéa, fourni en majorité par Schneider, donne corps aux murs à ossature bois, à un système de double solivage dans les planchers (visant à optimiser l'isolation acoustique), et à des poteaux.

Sur le plan architectural, explique Mathias Romvos, les deux constructions bois « s'enroulent autour du bâtiment classé existant » qui jouxte la parcelle ; l'ouvrage compose aussi avec un transformateur EDF situé en limite de propriété. Des terrasses agencées en cascade, une grille d'entrée d'un métal ajouré, les différentes essences de bois mêlées à la présence de béton d'apparence brute, font jouer les volumes et les perspectives. À l'intérieur des appartements, le bois prend place également dans le parquet et dans les escaliers en feuillu des duplex et triplex. Un isolant biosourcé à base de fibres d'herbes, produit par le belge Gramitherm, a été inséré dans les murs, sur le site du chantier. De plus, l'isolation intérieure comprend du réemploi de composants issus de bâtiments éphémères des Jeux olympiques de 2024. Par ailleurs, des panneaux de gypse et de fibres de cellulose compressée Fermacell apportent une protection contre le feu.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 3 juillet 2026.

- **Nématode du pin : un troisième foyer découvert**

Un nouveau foyer de nématode du pin a été découvert, le 16 juillet 2026, à Lescar, dans les Pyrénées-Atlantiques (Nouvelle-Aquitaine). La commune de Lescar se situe dans l'agglomération de Pau, à environ 100 km au sud-est du premier foyer, celui de Seignosse. La présence du ravageur a ainsi été détectée sur un arbre symptomatique : il s'agit d'un pin laricio, localisé en milieu urbain, précisent les services de l'État (Draaf). En conséquence, une nouvelle « zone délimitée » doit être établie, afin d'y réguler les activités.

Par ailleurs, des piégeages d'insectes ont permis de repérer des coléoptères porteurs du nématode, dans les Landes (en zone délimitée), ainsi qu'en Centre-Val-de-Loire, près d'Orléans. Ce qui, selon le ministère, n'est pas synonyme de nouveaux foyers, dès lors que le ver est détecté dans un insecte, et non dans un arbre.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 19 juillet 2026, mis à jour le 20 juillet.

- **Feux de forêt : les professionnels forêt-bois appellent à anticiper les crises**

Les incendies ont touché quelque 115 000 hectares entre le 1er janvier et le 26 juillet 2026. Des dizaines de milliers de personnes ont dû être évacuées.

La fédération Communes forestières France réitère son appel à mettre en place une cellule nationale d'anticipation, qui aurait pour mission d'analyser les risques forestiers et

l'évolution à venir des massifs, d'étudier le devenir des bois de crise, de définir des stratégies d'équipement et de prévention, ou encore d'agréger des données à même de guider les décisions.

De son côté, la fédération de propriétaires forestiers Fransylva a précédemment plaidé pour la présence d'extincteurs dans les voitures. De plus, pour l'organisation, « la lutte contre les incendies réside dans la sélection des essences, l'espacement des massifs, et certaines coupes stratégiques » et, plus globalement, dans « la gestion active » des forêts.

Idem chez l'union des coopératives forestières UCFF, qui met l'accent sur « une forêt aménagée et bien entretenue » : « Les débroussaillements, les éclaircies, l'entretien des pistes et la desserte des massifs réduisent la masse combustible, cassent la continuité de la végétation et ouvrent l'accès aux services de secours ». Ce qui, selon l'UCFF, requiert des financements à prévoir, dans le projet de loi de finances pour 2027, ainsi que dans la future politique agricole commune (PAC).

« La gestion préventive du risque incendie repose notamment sur l'entretien régulier des massifs. Les bois secs s'accumulent, les sous-bois s'épaississent, les parcelles mal entretenues deviennent des poudrières », renchérit le Syndicat des exploitants de la filière bois (SEFB).

En termes d'aménagements forestiers, « au niveau de la filière bois [...], peut-être que nous ne travaillons pas assez avec les pompiers », envisage Michel Bazin, vice-président forêt de la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT).

La Fédération nationale du bois (FNB) se prononce pour une « doctrine nationale harmonisée » des politiques de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Dans le sillage de ses revendications passées, la FNB avance notamment l'idée d'« une plateforme nationale officielle recensant en temps réel les niveaux de risque, les arrêtés préfectoraux et les prescriptions applicables dans chaque département ».

Cela fait écho à la demande des entrepreneurs de travaux forestiers (FNEDT) de mettre en cohérence les restrictions préventives, relatives à l'accès aux forêts, en cas de risque incendie. Et quand il s'agit de lutter contre les flammes, la contribution des machines forestières pâtit d'un cadre flou, estime la fédération.

Quant aux équipes dédiées à la DFCI, le syndicat de personnels EFA-CGC salue les moyens supplémentaires accordés, mais les juge insuffisants. Au Centre national de la propriété forestière (CNPF), la création de 11 postes « est très éloignée des quelque 50 emplois nécessaires », illustre l'organisation.

La clarification de la réglementation sur les espèces protégées, et des obligations qui en découlent en matière de coupes d'arbres, restent également une attente des professionnels – par exemple, le SEFB veut même que l'exploitation forestière soit autorisée du 15 mars au 15 août, période de nidification. La mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement (OLD) est, elle aussi, avancée.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 24 juillet 2026

- **Feu de Saumos : des infrastructures de recherche forestière emportées dans les flammes**

À Cestas-Pierroton, en Gironde, quatre dispositifs Inrae d'observation, de conservation et d'expérimentation visant à préparer la forêt de demain sont partis en fumée lors de l'incendie de Saumos.

Quatre pôles à ciel ouvert sont partis en fumée :

— Orphee, plateforme dédiée aux forêts mélangées, conçue en 2008 ;

— Xylosylve, initiative d'expérimentation d'itinéraires sylvicoles innovants, créée en 2011 ;

— Les trois quarts du conservatoire de ressources génétiques du pin maritime, piloté par le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Groupe Pin maritime du futur. « Nous y conservions, depuis 75 ans, les génotypes des différentes générations d'amélioration de pin maritime, soit près de 1 000 génotypes en cinq copies, ce qui fait 5 000 petits arbres obtenus par greffage. Heureusement, nous disposons d'une copie à 1 km », explique Christophe Plomion, directeur de l'unité mixte de recherche Biogeco ;

— Un dispositif de recherche installé en 1995 et visant à quantifier la croissance des peuplements forestiers à base de pin maritime, en fonction du climat, des niveaux d'amélioration génétique de cette essence et aussi de la densité du peuplement qui influe sur les volumes d'eau consommés par les arbres.

Les près de 80 hectares consumés concernent des recherches menées en Nouvelle-Aquitaine et à l'échelle européenne et internationale, dans le cadre de réseaux scientifiques, précise l'Inrae, dans un communiqué. Grâce à « l'engagement exceptionnel des sapeurs-pompiers », les autres unités du domaine Inrae de Cestas s'avèrent préservées, soit plus de 300 hectares (bâtiments, équipements scientifiques, terrains expérimentaux, ainsi que les deux arboretums Climaq et Reinfforce qui visent à tester le comportement de différentes espèces face au changement climatique).

Ce qui a été détruit était le fruit d'un suivi de plusieurs décennies. « Le feu a malheureusement détruit des expérimentations scientifiques uniques, notamment sur le rôle de la biodiversité forestière et sur l'effet de la sécheresse », complète le chercheur Rémy Petit. Mais si c'est la fin de ces outils tels qu'ils existaient jusqu'alors, ce n'est pas la fin de la recherche, ajoute en substance Christophe Plomion.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 29 juillet 2026

- **Espèces protégées : le cadre est reprécisé pour les haies**

Un décret du 28 août 2026 organise le « régime unique de la haie » : « Le décret décrit les modalités de cette nouvelle procédure censée articuler sans les effacer les treize législations différentes qui sont susceptibles de s'appliquer aux opérations de destruction de haies », analyse Arnaud Gossement, avocat spécialisé, sur son site.

Dans le décret, une partie porte sur l'implantation, la protection et la gestion durable des haies. En parallèle, les règles de la politique agricole commune (PAC) fixent la période d'in-

terdiction de travaux entre le 16 mars et le 15 août, ce que confirme la plateforme numérique de guichet unique (haie.beta.gouv.fr). Toutefois :

— Le préfet peut toutefois ajuster la période d'interdiction, par exemple en cas d'« épisode météorologique grave », pour les travaux ne pouvant être reportés, et il a de plus la possibilité de définir par arrêté « les pratiques usuelles locales » d'entretien.
— Il peut être dérogé à la période d'interdiction, pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement (OLD) ou pour un motif de sécurité publique. Idem pour les gestionnaires de réseaux et infrastructures ;

Une autre partie du décret encadre la destruction des haies, laquelle passe par une procédure de déclaration et, le cas échéant, d'autorisation. Elle prévoit notamment les cas où le préfet doit rejeter la demande.

La « destruction » d'une haie consiste en une opération qui supprime définitivement la végétation, par « arrachage ; "déplacement" de haie ; coupe à blanc sur essences qui ne recèpent pas ; entretien sévère et récurrent ; etc. », d'après la plateforme de guichet unique. Il peut s'agir d'une intervention paysagère ou d'une modification de parcelle agricole. Les projets de destruction de haie qui nécessitent une dérogation au titre des espèces protégées doivent obtenir une autorisation. L'autorisation est également nécessaire :

— Lors d'une opération dans une réserve naturelle, lorsque la destruction n'est pas prévue par le document de gestion ;
— En présence d'un monument naturel ou historique ;
— Ou bien au sein de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement classés au titre du Code rural.

Si les haies sont définies dans le Code de l'environnement (article L412-21), leur « typologie » se trouve dans un arrêté du 3 avril 2026. Ce texte distingue trois types de haies, les haies buissonnantes basses, les haies arbustives hautes, les haies arborées, auxquelles s'adjoint la mention « ripisylve » pour les linéaires situés en bordure de milieux aquatiques (cours d'eau, canal, plan d'eau, mare). L'objectif d'augmenter le linéaire de haies se trouve inscrit dans le Code rural (article L1), à hauteur de 50 000 km en plus entre 2024 et 2030.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 1er septembre 2026

• Après l'incendie en forêt de Fontainebleau : l'évaluation des dégâts, l'évacuation des bois

Les agents de l'Office national des forêts (ONF) sont à pied d'œuvre pour la gestion post-incendie en forêt de Fontainebleau ; deux feux s'y sont répandus sur environ 2 000 hectares (soit 10 % de la surface de cette forêt domaniale), avant d'être déclarés « éteints », fin août 2026.

Un premier diagnostic de la forêt francilienne et de ses arbres est en cours. Les équipes ont déjà passé au crible 80 % de la surface brûlée. D'après les estimations, non consolidées à ce stade, entre 60 000 et 90 000 m³ de bois doivent être coupés, en conséquence des feux, dont 85 % de résineux (pins sylvestre, maritime, laricio), utilisables en charpente, emballages ou, pour les qualités de trituration, en panneaux de construction (OSB). Un volume qui dépasserait alors les quelque 40 000 m³ de bois récoltés dans le massif sur une année type.

Comme en Nouvelle-Aquitaine, le calendrier s'avère serré pour ce qui est des opérations de court terme. Les abattages d'arbres ont démarré, d'abord pour sécuriser les chemins utilisés par les équipes de l'Office et par les entreprises de travaux forestiers. Cette étape ne devrait pas s'achever avant le mois d'octobre 2026. Quant à la récolte des bois incendiés dans leur ensemble, l'établissement public prévoit de les terminer courant mars 2027.

« Les résineux risquent de se déprécier rapidement, de bleuir à cause d'un champignon, ce qui est un défaut esthétique ». L'ONF espère aussi se prémunir des pullulations de scolytes, ainsi que du nématode du pin, détecté près d'Orléans. Le bupreste également, un coléoptère, colonise des arbres affaiblis par les canicules et les sécheresses, y compris en l'absence du feu. Pour préparer la commercialisation des bois incendiés, des négociations portent sur les contrats d'approvisionnement avec les transformateurs de bois.

Alors que 3 000 hectares restent fermés au public, le massif nécessite divers travaux de remise en état ; quelque 200 km de pistes, sentiers pédestres balisés, routes forestières, sont à réhabiliter. Pour le plus long terme, le gestionnaire public compte observer le comportement de la forêt, les essences d'arbres qui poussent par régénération naturelle, en favoriser certaines et, « en dernier recours », procéder à des plantations.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 25 septembre 2026

• Chantiers forestiers : la coopérative Coforet remet le câble aérien au goût du jour

Le câble est semé d'embûches, bien que cette technique de débardage présente des atouts, en particulier pour la préservation des sols. La coopérative forestière ambitionne néanmoins de développer cette voie, en premier lieu pour les bois des massifs alpins peu accessibles. D'« utilisation historique en montagne […] dans les pentes, en l'absence de desserte forestière », un mât, associé à des câbles, permet de faire transiter des grumes par la voie des airs, *via* un système de tyrolienne.

La coopérative n'est pas novice dans l'usage du câble aérien. Mais, elle ambitionne de donner une nouvelle dynamique, en particulier dans les Alpes, à cette « méthode plus douce que la création de pistes ». Le recours au câble est d'ailleurs favorisé par le plan national sur les sols forestiers et par celui sur l'adaptation au changement climatique (PNACC 3), pour son faible impact sur les sols forestiers.

Mais, le coût du câble-mât s'avère « 2 à 2,5 fois plus élevé que celui d'un bûcheron et d'un tracteur », ce qui réserve le câble à la récolte de bois d'œuvre. « Dans les catégories autres que le bois de charpente, le câble-mât ne présente aucune rentabilité sans subvention ». Alors, pour juguler les coûts, la coopérative se limite à des câbles longs de 600 mètres maximum,

car « plus le bois passe du temps en l'air, moins le volume à la journée est important, et moins l'opération est rentable ». En parallèle, la coopérative s'appuie sur les aides proposées par la région Auvergne-Rhône-Alpes ou par le département de Haute-Savoie. D'autres freins, déjà connus, résident dans le manque d'entreprises de travaux forestiers spécialisées. La coopérative doit aussi convaincre ses adhérents, les propriétaires forestiers, de se lancer.

Sur les 900 000 m^3 de bois par an que commercialise Coforet, 2 000 à 3 000 m^3 pourraient provenir, en 2026, d'une récolte par câble. Mais la technique présente un potentiel pour les territoires alpins reculés, « soit pour leur ressource en bois mature, soit pour les bois dépérissants, notamment à cause des scolytes ». De plus, son usage est à l'étude pour le Massif central. Un projet en cours, public-privé, allie Coforet et l'ONF. Il se déroule sur 3 ans, au sein de l'agglomération Arlysère (Savoie). Après une première année de préparation et une deuxième consacrée à la contractualisation, la mise en œuvre devrait démarrer fin 2026 ou début 2027, pour sept à huit chantiers traversant des parcelles publiques et privées.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 25 septembre 2026

- **Pour 2027, le projet de budget retrouve un programme spécifique à la forêt**

Le gouvernement a présenté, ce 1er octobre 2026, son projet de loi de finances (PLF) initial pour 2027, dans lequel « un nouveau programme 386 entièrement dédié à la forêt est créé sur la mission "Écologie, développement et mobilité durables" ». En fait, ce serait la première fois depuis 2016 car, en 2017, disparaissait le programme budgétaire alors consacré à la forêt.

D'un total de 417 millions d'euros en autorisations d'engagement pour 2027, ce programme « forêt » doit englober la gestion durable des forêts, leur adaptation au changement climatique, et notamment une enveloppe de 69 millions d'euros pour le renouvellement forestier. Il intègre aussi le projet d'acquisition de données Lidar (pour 25 millions d'euros) conduit par l'IGN, dont les effectifs seraient toutefois revus à la baisse.

Pour l'Office national des forêts (ONF), sont inscrits 236 millions d'euros et une stabilisation des effectifs, selon le ministère de l'Économie. Le gouvernement entend « renforcer » les moyens dédiés aux patrouilles de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), fixés à 36 millions d'euros. Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), financé à hauteur de 16,6 millions d'euros, gagnerait onze postes.

Le fonds stratégique forêt-bois est doté de 11,9 millions d'euros. Pour les graines et plants, et pour le bois matériau, les autorisations d'engagement sont à zéro euro ; les crédits programmés concernent des restes à payer.

Une ligne consacre 7 millions d'euros à la forêt en outre-mer (inventaire forestier, boisement et reboisement, structuration de la filière bois guyanaise).

L'exécutif propose de porter le « fonds vert » à un milliard d'euros (autorisations d'engagement) et d'en réserver 100 millions pour la forêt.

Les aides en faveur des communes forestières touchées par les scolytes se maintiennent à un million d'euros.

Par ailleurs, les soutiens à l'investissement du plan « France 2030 » se poursuivent, mais sans volet sur la filière bois à la connaissance du ministère chargé de l'écologie.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 1er octobre 2026

- **Alerte aux scolytes dans le sud de la France**

Le coléoptère se répand au sein de forêts d'épicéa affaiblies par les canicules, la sécheresse, voire les tempêtes. Les températures douces du printemps 2026, suivies par des vagues de chaleur record et une sécheresse ont ainsi favorisé le déploiement du chalcographe et du typographe ; avant cela, les tempêtes Nils et Pedro de février 2026, elles-mêmes précédées de « chute de neige lourde », ont fragilisé les peuplements forestiers, résineux en particulier. Ses attaques atteignent un niveau épidémique en Occitanie, alerte le département de la Santé des forêts (DSF). Cela vaut notamment dans le Haut-Languedoc et en Lozère.

Face à une situation « très évolutive », si les volumes touchés restent à évaluer, un premier constat se dégage : « Nous n'avions pas vu de crise de cette ampleur depuis l'épidémie de 2003-2007 », d'après Mathieu Mirabel (responsable du pôle DSF Occitanie). Un bilan complet des attaques de 2026 ne pourra être dressé qu'à partir de la fin mai 2027, au moment de la reprise saisonnière de la végétation.

Le DSF insiste sur les mesures à prendre avant les envols du printemps suivant, notamment la neutralisation du ravageur, *via* l'abattage et l'évacuation des arbres infestés ou leur écorçage. À plus long terme, « la diversification des structures et des compositions des peuplements forestiers doit s'opérer dans tous les massifs et à toutes altitudes pour plus de résilience face à de tels aléas », prescrit le DSF.

Des dégâts dus aux scolytes s'observent aussi en Creuse, dans le Limousin (Nouvelle-Aquitaine). Dans la moitié nord de l'Hexagone, où le coléoptère s'est révélé à partir de 2018, la crise n'est pas terminée, le ravageur continue de sévir dans le Jura, montant jusqu'à 1 500 mètres d'altitude.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 2 octobre 2026

- **Financement de l'ONF : escarmouches en perspective**

Une disposition du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 aborde la participation des collectivités au financement de l'Office national des forêts (ONF).

Le gouvernement entend ainsi remédier à l'invalidation, par le Conseil constitutionnel, des « frais de garderie », tel qu'issus d'un article de la loi de finances pour 1979, qui serait alors abrogé. Environ 30 millions d'euros annuels sont en jeu (à périmètre constant).

Le taux de la contribution pour les « frais de garderie », alors

due par les communes forestières et perçue par l'ONF, demeure inchangé. Dans le PLF, ce taux s'élève ainsi à 12 % du revenu des forêts dans le cas général (déduction faite des frais d'exploitation et de transport des bois façonnés), et à 10 % en zone de montagne. De même, la « contribution additionnelle » se maintient à 2 euros par hectare pour les parcelles forestières communales dotées d'un document de gestion ou en voie de l'être.

Le gouvernement prévoit une entrée en vigueur au 31 décembre 2026 pour ce qui concerne les frais de garderie et au 1er janvier 2027 pour la contribution additionnelle. L'échéance à fin 2026 permet à l'Office de récupérer les frais de garderie au titre de cette même année 2026. Dans la logique suivie ici par l'exécutif, la participation financière des collectivités constitue désormais une imposition de toute nature, ce qui autorise le versement par elles de sommes à l'ONF, sans rapport direct avec les prestations réalisées par l'établissement public.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 6 octobre 2026

À lire dans *The Conversation*

The Conversation France, déclinaison nationale du média international *The Conversation*, revendique « l'expertise universitaire, l'exigence journalistique », afin d'analyser l'actualité en s'appuyant sur une expertise de pointe grâce à la collaboration entre chercheurs et journalistes. Selon sa charte éditoriale : « Notre journalisme encourage et participe à un débat solide sur des questions d'intérêt public, et tentera de conserver en permanence une posture impartiale et ouverte à toutes et à tous ».

AgroParisTech, éditeur de la *Revue forestière française*, fait partie du collège des membres adhérents du consortium *The Conversation France* ; nos partenaires proches, l'Université de Lorraine, l'Université Paris-Saclay et INRAE, font partie du collège des membres fondateurs.

Nous proposerons ici des aperçus d'articles pouvant intéresser la communauté des lecteurs de la RFF.

- **Comment les feux de forêt créent leurs propres conditions météo et de nouveaux types de nuages**

Par Kyle Hilburn (Colorado State University)

Non seulement ils contribuent au réchauffement du climat, mais les feux de forêt créent aussi leurs propres nuages. Résultat : des orages plus fréquents dans les régions qui brûlent. C'est ce que montrent les données satellitaires à haute résolution.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.ajp5kghed ; publié le 12 septembre 2024

- **Feux de forêt, mégafeux : comment mieux prévoir leur propagation et limiter les risques ?**

Par Marcos Rodrigues Mimbrero (Université de Saragosse) et Jorge Félez Bernal (Université de Concepción).

L'ampleur des dégâts causés par les feux de forêt ne cesse de s'aggraver à l'échelle mondiale. Les incendies dangereux sont plus intenses et plus fréquents, alimentés à la fois par le changement climatique et par l'empreinte humaine sur les paysages – dont on parle moins, mais qui est également très importante.

Pour prévenir les dégâts, il faut pouvoir évaluer précisément les risques, notamment les trajectoires et l'évolution des mégafeux.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.qp7pp9r5t ; publié le 25 juin 2026.

- **Sans eau, les forêts arrêtent de capter du CO_2**

Par Nicolas Martin (INRAE), Hervé Cochard (INRAE), Isabelle Maréchaux (INRAE) et Julien Lamour (CNRS).

Pour survivre en période de sécheresse, les arbres stoppent la photosynthèse, une activité très gourmande en eau au cours de laquelle s'échappent, pour chaque molécule de CO_2 absorbée par une feuille d'arbre, environ 400 molécules d'eau en moyenne. Des forêts entières se retrouvent alors à émettre plus de CO_2 qu'elles n'en capturent.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.5ypdmp433 ; publié le 6 juillet 2026, mis à jour le 7 juillet.

- **Une punaise-vampire dans nos jardins : le tigre du platane préférera-t-il bientôt le sang à la sève ?**

Par Romain Garrouste (MNHN)

Et si une punaise des plantes, qui se nourrit de sève, devenait buveuse de sang humain ? Chez le tigre du platane *Corythucha ciliata*, insecte normalement phytophage, l'observation d'un comportement hématophage inattendu ouvre une question fascinante : les pièces buccales de ces punaises permettent-elles une telle transition alimentaire ?

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.sjdngmmps ; publié le 25 juillet 2026.

- **Moustiques, tiques et autres vecteurs de maladies : quelles sont les dernières recommandations pour s'en protéger ?**

Par Nathalie Boulanger (Université de Strasbourg) et Vincent Pommier de Santi (École du Val de Grâce).

Moustique tigre qui poursuit sa conquête de la France hexagonale, nombre de cas de maladie de Lyme en augmentation, arrivée de la tique invasive Hyalomma sur le littoral méditerranéen… Les raisons de se protéger des insectes et arthropodes potentiellement vecteurs de maladies ne manquent pas. L'article présente les dernières recommandations en la matière, basées sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.5k9ypf7vw ; publié le 26 juillet 2026.

- **Pourquoi il faut en finir avec le mythe de la forêt salvatrice**

Par Guillaume Decoq (Université de Picardie Jules verne) et François Criscuolo (CNRS/Université de Strasbourg)

Face au changement climatique, les forêts vont-elles pouvoir nous sauver ? L'idée est rassurante, mais elle repose sur une mauvaise compréhension du cycle du carbone et de ce qu'est véritablement une forêt. De plus en plus de forêts françaises émettent plus de CO_2 qu'elles n'en séquestrent. Pour le comprendre, il faut savoir faire la distinction entre stocks et flux de carbone, mais également regarder la forêt dans son ensemble, au-delà des arbres qui la constituent. Selon les essences présentes, le mode de gestion, l'utilisation faite du bois prélevé, les forêts peuvent être plus ou moins résilientes face au changement climatique.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.yjvqvhwea ; publié le 27 août 2026.

- **Quand les incendies s'éteignent, les sols se transforment**

Par Murilo Veloso (UniLaSalle) et David Houben (UniLaSalle)

Les feux de forêt n'endommagent pas que les arbres. Les flammes impactent aussi le sol, la vie qu'il abrite tout comme le stock de carbone qu'il détient. L'ampleur des impacts varie selon les températures atteintes et de la capacité de récupération du sol. Le feu a également tendance à diminuer le stock de carbone des sols.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.anxxg4wy4 ; publié le 31 août 2026.

- **Pourquoi les forêts françaises sont-elles si peu assurées ?**

Par Marielle Brunette (INRAE) et Fanny Claise (INRAE)

Seuls 7,5 % de la forêt privée française sont assurés contre l'incendie et/ou la tempête. Ce faible taux s'explique notamment par la présence d'aides publiques et d'assurances jugées trop chères ou incomplètes. Les modèles d'assurance étrangers pourraient offrir des pistes de réflexion pour faire évoluer le modèle français.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.j9uksdq5t ; publié le 7 septembre 2026.

- **Incendies en Algérie : l'exceptionnelle résilience du peuple comme ressource politique du pouvoir**

Par Nacima Ourahmoune (Kedge Business School)

Face à la catastrophe, les dirigeants algériens focalisent l'attention sur leur double réaction : la promesse d'une indemnisation rapide des victimes et la décision de rétablir la peine de mort pour les pyromanes. Les défaillances structurelles de prévention et de gestion des feux sont pourtant largement en cause : le phénomène est devenu récurrent en Algérie. En exaltant la « résilience » dont a fait preuve la société, le pouvoir tente de récupérer à son profit le large mouvement de solidarité déployé par les Algériens pour venir en aide aux sinistrés.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.emr655nwm ; publié le 7 septembre 2026.

- **Rendre les forêts des Landes moins vulnérables aux incendies : comment faire ?**

Par Jean-Christophe Domec (Bordeaux Sciences Agro/INRAE), Christopher Carcaillet (EPHE) et Richard Michalet (Université de Bordeaux).

Les monocultures de pin maritime sont très vulnérables aux incendies. Diversifier les espèces, la structure et l'âge des peuplements pourrait notamment rendre les forêts plus résilientes aux flammes. Ces orientations auraient également d'autres bénéfices face, par exemple, aux pathogènes.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.nyxw35m64 ; publié le 11 septembre 2026.

- **Comment les arbres ajustent activement leur posture pour rester le plus droits possible**

Par Félix Hartmann (INRAE), Bruno Moulia (INRAE) et Mélanie Decourteix (Université Clermont Auvergne).

Envers et contre toutes les bourrasques et les tempêtes, certains arbres poussent droit, imperturbables. On sait, depuis les années 1950, que les troncs accueillent un type de bois particulier qui agit comme un muscle et peut courber la direction de pousse. On réalise aujourd'hui que, aidés de plus par des outils qui leur permettent de sentir la gravité, la lumière et même leur propre courbure, ces « muscles » peuvent servir à se décourber.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.yad33xdph ; publié le 30 septembre 2026.

- **Pourquoi le prix du bois chute-t-il après un incendie ou une tempête ?**

Par Marielle Brunette (INRAE) et Killian Baué (INRAE).

Après une tempête ou un incendie, de nombreux arbres endommagés peuvent être vendus si on agit rapidement. Un afflux de bois à écouler dans les plus brefs délais sur le marché fait alors baisser les prix. Quelques années plus tard, l'inverse peut survenir : la production d'arbres a diminué et les prix remontent.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.4cjry9xa4 ; publié le 11 octobre 2026.

• **Cueillettes de plantes et de champignons : gare aux parasites, voici comment les éviter**

Par Françoise Debierre-Grockiego (Université de Tours)

Les plantes et champignons cueillis dans la nature – notamment la forêt – ou dans les jardins – y compris urbains – peuvent être contaminées par des parasites, provenant généralement des excréments d'animaux sauvages ou domestiques, et responsables de maladies plus ou moins graves. Bien que le lavage aide à éliminer certains parasites, il n'est pas toujours efficace. Seule la cuisson à une température suffisante permet de s'assurer que le risque est totalement levé : plus la température est élevée et plus la destruction est rapide (en moins de cinq minutes au-delà de 70 °C).

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.v456dndau ; publié le 12 octobre 2026.

Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)